

**CONVENTION C.A.N. / A.I.N.
ANNEE 2013-2014-2015
AVENANT N° 1**

ENTRE les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.), représentée par son Président, Monsieur Jérôme BALOGÉ, agissant en vertu de la délibération du 28 avril 2014, dont le siège social est situé au 140 rue des équarts à Niort.

d'une part,

ET

L'Association Intermédiaire du Niortais (A.I.N.), représentée par sa Présidente, Madame Frédérique RENARD, dont le siège social est 1bis rue Jacques Daguerre à Niort ;

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Les articles 3 et 4 de la convention en date du 29 octobre 2012 qui concernent le montant maximal annuel. Le montant est porté de 30 000 euros par an à 40 000 euros par an pour 2014.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions demeurent sans changement.

A Niort, le 01/01/2014

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Niortais,
pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Jérôme BALOGÉ
Jacques BROSSARD

Pour l'Association Intermédiaire du Niortais,
Frédérique RENARD

ain
Association Intermédiaire Niortaise
1 bis rue Jacques DAGUERRE - 79000 NIORT
tél : 05 49 77 44 89 - fax : 05 49 77 24 51
site : www.ain79.com

